

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Atelier de réflexions coraniques - 2020

Session 4



Dirigé par Mourtaza RADJAHOUSSEN



Mardi 28 avril 2020

Plan de discussion



Lecture des versets choisis + intervention



Exposé d'exégèse



iNoor

Etude sur la vie de l'Imam Sajjad
Présentée par le professeur
Lella Soureni

Le martyre de Housayn (as)
CHEIKH AL-MOFID

WWW.HOUSSAYN.FR

WhatsApp +98 930 801 2592

Atelier de réflexions coraniques 2020

Session 4 - Questions/réponses





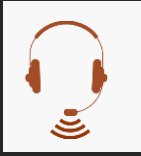
Versets choisis

Sourate 2 - verset 216

كُتِبَ عَلَيْكُمُ الْقِتَالُ وَهُوَ كُرْهُ لَكُمْ وَعَسَىٰ أَن تَكْرَهُوا شَيْئًا

وَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ وَعَسَىٰ أَن يُحِبُّوا شَيْئًا وَهُوَ شَرٌّ لَّكُمْ وَاللَّهُ يَعْلَمُ

وَأَنْتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢١٦﴾



Sourate 2 - verset 216

Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien.

Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise.

C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas.

Sourate 2 - verset 216

Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas.

(Hamidullah révisé)

Sourate 2 - verset 216

*Le combat [et le travail] vous est prescrit et il vous paraît répugnant (**difficile**). Il se peut que vous répugnerez à une chose alors qu'elle est un bien pour vous, et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle est un mal pour vous. DIEU sait, et vous, vous ne savez pas.*

(Fakhri)

Donnez un exemple d'une chose ou d'une action que vous détestiez (qui vous était difficile) mais qui était un bien pour vous ?





L'avez-vous déjà accompli ?

Exemple : Pour acheter/vendre une maison, pour s'engager dans une affaire, pour se marier à une personne.

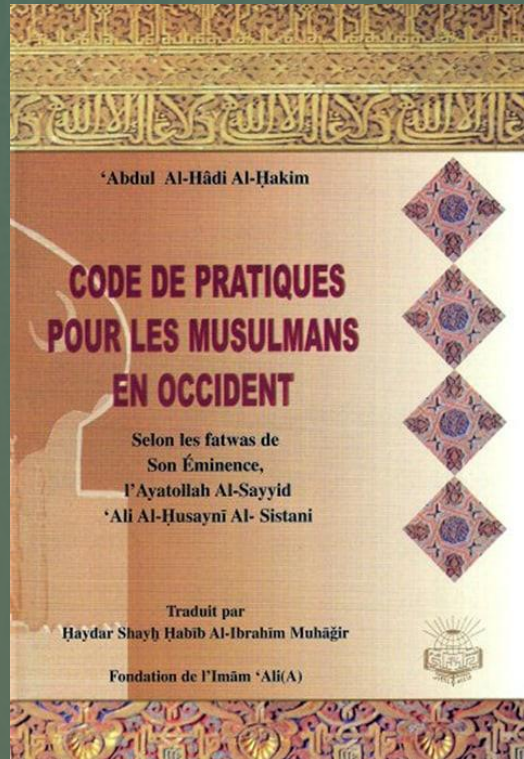
« Istikhâra »

Sens et catégories

- 1) Demander à Allah **le bien** (khayr) dans l'action dans laquelle on s'engage. (Invocation - prière)
- 2) Demander à Allah de lui **faciliter l'action** s'il y a du bien dans ce qu'il s'engage, sinon qu'il la lui empêche. (Invocation - prière)
- 3) Demander à Allah de lui donner **la détermination** de réaliser l'action dans laquelle il s'engage et qui comporte du bien pour lui. (Invocation - prière)
- 4) Demander à Allah de lui **indiquer** s'il y a du **bien** dans l'action. (Demande de conseil)

- a) Coran
- b) Chapelet (tasbih)
- c) Tirer au sort un papier
- d) Autre

Tous sont autorisés



La jurisprudence pour les occidentaux :

- L'istikhâra, par la méthode pratiquée chez nous actuellement, est-il encouragé légalement ou légitimé dans les traditions ?
- Y-a-t-il un mal à répéter l'istikhâra, tout en donnant l'aumône, pour que le résultat s'accorde avec le souhait de celui qui le fait ?
- **Réponse** : Que cela se fasse avec l'intention « **rajâ'an** » (dans l'espoir d'avoir des récompenses pour cette action), dans l'incertitude, sans qu'une des possibilités ne soit privilégiées après réflexion et demande de conseil.
- Il n'est pas bien de répéter l'istikhâra sauf s'il y a un un changement de situation. À savoir, que le fait de donner l'aumône change une situation.